

Compte rendu du conseil municipal **Vendredi 25 août 2014 – 20h**

Sous la présidence de Madame CHEVALIER Annick, Maire de Saint Alban de Montbel

Présents :

Mesdames BLANC Aline, BOËL-MURE Agnès, POUPENEY Annick, SENFT Catherine
Messieurs BARDON Benjamin, DURET Sylvain, EMINET Bernard, LEGER Luc, RENAUDIN
Géraud, SZLAPKA Jean

Excusés :

Madame COUDERC Audrey (pouvoir à M. RENAUDIN)
Messieurs GRIMONET Henri (pouvoir à M. DURET), MERCY Paul (pouvoir à Mme CHEVALIER),
NOËL-LARDIN Patrick (pouvoir à Mme POUPENEY)

Secrétaire de séance : SENFT Catherine

Mme Chevalier Annick ouvre la séance à 20h05 et propose l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération concernant l'extension du service de cantine et de garderie au mercredi.

- Acceptation du conseil à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 JUI 2014 CONCERNANT LE PRIX DE VENTE DE LA PARCELLE DE LA CORNIOLA A SAINT ALBAN DE MONTBEL

Cette nouvelle délibération intervient suite à une erreur de saisie sur la délibération du 16 juin 2014 concernant le prix de la parcelle de 932 m² située au lieu dit la Corniola. Le prix de vente étant fixé à 65€/m², la parcelle sera vendue pour la somme de 60580€ (et non 51580€)

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Mme BLANC)

2. DELIBERATION POUR L'ACCEPTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU REMBOURSEMENT UNIQUE DES TICKETS GARDERIE – CANTINE AUX PARENTS D'ELEVES PAR LA TRESORERIE DE PONT DE BEAUVOISIN

Mme le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la trésorière à rembourser les tickets de cantine et garderie aux parents ayant un reliquat après mise en place du logiciel.

Le remboursement sera unique par famille.

Une communication dans ce sens sera faite aux parents.

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Vote du conseil à l'unanimité

3. DELIBERATION POUR L'ETABLISSEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Messieurs LEGER, 4^{ème} adjoint et BARDON, conseiller municipal, nous présentent la convention de mise à disposition des salles communales aux associations.

Proposition d'ajouts :

- au paragraphe 3.4 d'une mention comportant également « la propreté des locaux »
- au paragraphe 3.1 d'une mention de « respect des normes électriques »

Débat concernant les subventions demandées par les associations locales ou non. L'usage était de mettre à disposition les salles communales une fois par an aux associations de la commune au lieu de leur donner une subvention.

Il convient de mettre ces demandes à l'ordre d'un prochain conseil municipal et de prendre des décisions équitables.

Les salles communales ont un coût de fonctionnement et de nettoyage et la participation aux frais de fonctionnement est demandée aux associations membres de la CCLA.

Par ailleurs la signature de la présente convention sera obligatoire pour toute association avant remise de clés.

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Vote du conseil à l'unanimité

4. DELIBERATION POUR L'EXTENSION DU SERVICE DE CANTINE ET DE GARDERIE AU MERCREDI

Monsieur DURET, 2^{ème} adjoint, présente les budgets prévisionnels 2014-2015 concernant l'extension des services périscolaires et les surcoûts engendrés pour le mercredi (matin pour la garderie et midi pour la cantine avec un seul service)

Il précise que l'extension de la garderie du soir à 18h30 souhaitée par quelques parents présente un surcoût élevé par rapport à la fréquentation potentielle et propose de la reporter à une rentrée prochaine.

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

- Vote du conseil à l'unanimité

Monsieur DURET nous informe du budget prévisionnel 2014-2015 du personnel communal dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Des fiches de postes détaillées avec les nouvelles tâches engendrées par les « Temps d'Activité Périscolaire » seront établies pour chaque employé et porteront des mentions de flexibilité. Les heures de travail supplémentaires seront payées au titre « d'heures complémentaires » jusqu'à validation par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion et délibération par le Conseil Municipal.

Avant d'envisager une annualisation des heures du personnel communal, la prudence reste de mise étant donné que nous n'avons pas assez de recul en termes de fréquentation

Par ailleurs pour diminuer les coûts de fonctionnement la commune embauchera un Contrat Unique d'Insertion pour 7h de travail hebdomadaire permettant une flexibilité supplémentaire.

Surcoût annuel (personnel communal et l'association Cesam) : 7998.83€

Hors achat matériel et subvention du fond d'amorçage

5. QUESTIONS DIVERSES EVOQUEES PAR MADAME LE MAIRE

5.1 Rappel à tous les conseillers de la réunion publique

**25 septembre 2015 à 20h
Salle du conseil municipal**

Portant sur la présentation du site Internet communal et du logiciel de gestion des services périscolaires.

5.2 Tous les conseillers sont invités à venir constater les nouveaux aménagements réalisés dans les locaux de la mairie.

5.3 Les membres de la commission « travaux » devront se réunir pour l'élaboration de dossiers de subventions avant le mois d'octobre 2014 concernant les projets suivants :

- Local technique
- Port communal
- Cœur de Village
- Signalétique urbaine

Ces projets devraient être menés avant 2017, date de réforme des communautés de communes qui s'oriente vers un regroupement.

5.4 Lecture d'un courrier de l'Association des Maires de France qui alerte les politiques concernant la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes et la difficulté pour ces dernières d'assumer ces diminutions.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'accord pour signer cette motion.

➤ Acceptation du conseil à l'unanimité.

5.5 Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard souhaite mettre en place une commission d'élus « culture » pour travailler à la définition d'une politique culturelle de territoire. Il fait appel aux communes pour désigner un conseiller. Monsieur EMINET Bernard s'est proposé.

5.6 Lors de la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014, ont été élus au Centre Communal d'Action Sociale Mesdames BOEL-MURE Agnès, SENFT Catherine et Messieurs LEGER Luc, MERCY Paul. Des habitants ont été contactés pour compléter cette équipe, ont répondu favorablement : Mesdames MERMET Françoise, THOMAS Françoise et Messieurs RICHARD Jean-Marie, DIANA Maurice.

Une réunion est à organiser pour les préparatifs du repas des Aînés du 11 novembre 2014.

5.7 Information concernant le document unique à mettre en place dans le cadre des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité au travail du personnel communal. (cf. circulaire de mise en place disponible en mairie)

Document à rédiger pour être conforme à la législation sur la sécurité. Un accompagnement spécifique doit être mis en place pour la rédaction de ce document. Un devis a été demandé à un organisme privé par Monsieur Duret et Madame le Maire a demandé un devis au centre de gestion dont le service de prévention peut assurer l'accompagnement avec une possible subvention.

Fin de conseil municipal : 22h15

Mme SENFT Catherine
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Senft', written over a horizontal line.

Mme CHEVALIER Annick
Président de séance